

Conseil communautaire du 07 juin 2016 – 18h30 – PEYREHORADE

Compte-rendu

Le mardi 7 Juin deux mille seize à dix-huit heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Etaient présents : D. Dufau, R. Bacheré, C. Damiani, P. Ducarre, B. Dupont, G. Pomiers, J.Y.Gassie, S. Lasserre, F. Lahillade, D. Moustié, C. Fortassier, R. Ducamp, D. Sakellarides, I. Cailleton, M. Daverat, I. Dupont-Beauvais, M. Etcheverry, A. Siberchicot, M. Trilles, M. Capin, V. Brethous, T. Etcheberts, V. Dartiguemalle, T. Guillot, A. Boulain, E. Labaste, M.M Lescastreyres

Remplacée : S. Discazaux par V. Dartiguemalle

A donné pouvoir : D. Ladeux à D. Sakellarides

Excusée : C. Mendes

Secrétaire de séance : D. Sakellarides

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 03 mai 2016
2. Présentation et sensibilisation TAFTA/CETA par le collectif Meishant Marcat en Pays d'Orthe
3. Urbanisme/Aménagement/développement économique
4. Ressources humaines
5. Culture
6. PEDT
7. Fusion communautés de communes : premières décisions d'orientation
8. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur le Maire de Peyrehorade, Didier Sakellarides souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Suite à une discussion en bureau, Monsieur le Président laisse la parole à Maurice Barragué pour présenter les traités TAFTA / CETA.

Monsieur le Président propose des modifications de points à l'ordre du jour :

- la suppression de l'ordre du jour du point Urbanisme – déclaration préalable pour clôture Commune de Sorde l'Abbaye
- l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :
 - o Piscine : proposition de fixation des tarifs de la buvette
 - o Ludothèque – proposition de mise en place d'un chèque de caution de 200 euros pour le prêt de jeux surdimensionnés.
 - o Modification dossier habitat : Proposition de précision sur les éléments justificatifs à fournir dans le cadre du règlement d'intervention habitat

La proposition de modification des points à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu conseil communautaire du 03 mai 2016

Paragraphe ZAC Sud Landes : Après vérification, les chiffres liés aux votants est confirmé. D Sakellarides précise qu'il n'est favorable à aucune expropriation car actuellement il s'agit d'un agriculteur mais demain cela pourrait concerner d'autres personnes.

M Trilles demande s'il est possible de renseigner les noms des personnes qui votent contre et abstentions. Ce point est précisé dans le règlement intérieur du Conseil Communautaire qui précise les modalités de vote.

2. Urbanisme/aménagement/développement économique

Urbanisme :

- Débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune Labatut

M. le Président ouvre le débat sur les orientations générales du PADD de la commune de Labatut.

B. Dupont introduit l'historique du POS et du PLU de Labatut puis laisse la parole à J.Y. Gassie qui présente les orientations du PADD, le support de présentation a été transmis aux conseillers communautaires par mail avant la séance.

Un PADD qui se structure autour des :

- Orientations générales:
 - Cadre de vie
 - Économie locale socio-démographie
 - Aménagement logement
- Orientations particulières
 - Consommation de l'espace
 - Habitat
 - Transport, mobilités numériques
 - Économie, activités
 - Loisirs, tourisme

Questions diverses

Lors de l'information sur l'abandon du lotissement communal, S Lasserre demande ce que devient la réserve foncière, JY Gassie répond qu'elle redevient terres agricoles.

Monsieur le Président ajoute que les élus ont une pression de la part des propriétaires sur le classement des zones car il y a une réduction importante des surfaces constructibles.

JY Gassie précise que la commune a beaucoup communiqué sur l'évolution des classements des différentes zones.

A Siberchicot demande la raison qui a poussé à l'annulation du lotissement. JY Gassie répond que le lotissement était loin du bourg, les voies de circulation n'étaient pas adaptées et auraient dû être revues, il en est de même pour l'assainissement.

A Ducamp demande depuis quand le lotissement était-il prévu. B Dupont répond depuis une dizaine d'années.

T Etcheberts demande si la commune a prévu un plan de développement de l'assainissement. JY Gassie répond que l'Etat a donné une réponse de principe qui est d'urbaniser en priorité les parcelles desservies par l'assainissement. En outre, la station d'épuration est neuve, elle comprend les évolutions qui sont attendues par le SCOT.

Concernant les bâtiments non utilisés, JY Gassie précise qu'ils pourront être réhabilités mais seront soumis à l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et

Forestiers (CDPENAF) pour savoir s'ils peuvent changer de destination et rappelle que c'est une problématique importante pour la commune de Labatut.

S Lasserre demande si lors d'une réhabilitation de vieux bâtiments, il existe une solution pour en limiter la destination, comme le nombre de logements. X Som, chargé urbanisme de la CCPO, répond qu'en déterminant une surface habitable maximale d'un bâtiment il est possible de poser une limite mais c'est à confirmer.

Suite à ces questions diverses, M. le Président clos le débat sur les orientations générales du PADD du PLU de Labatut.

Avenants marchés publics travaux :

- marché de travaux multiple rural :

Monsieur le Président soumet au vote deux avenants pour le marché de travaux du multiple rural.

L'avenant n°1 pour l'entreprise CHM / lot n°5 plâtrerie. Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la reprise du doublage dans la cuisine, car lors de l'enlèvement des éléments, le maître d'œuvre s'est aperçu qu'il fallait changer le placo pour un montant de 657,08 € HT.

Ainsi, Monsieur le Président rappelle le montant initial du lot : 21 370,15 € HT

Avenant n°1 pour l'entreprise Sopega²/ lot n°6 : Béton ciré sur le comptoir

Montant initial du marché : 7 758,70 / montant de l'avenant : 582,57 € HT

La proposition des deux avenants est adoptée à l'unanimité.

- marché de travaux pour la construction d'un atelier relais à Peyrehorade

Monsieur le Président propose un deuxième avenant sur le lot n° 1 VRD Gros œuvre par rapport à l'option de la pompe de relevage d'un montant de 9 737,98 € HT qui n'a pas été retenue. Il s'agit de minorer le montant du marché initial qui était de 142 280,05 € HT à 132 542,02 € HT.

Soit sur les bases de l'avenant n°1 et n°2 pour le lot 1 : le nouveau montant du marché est de 127 386,47 € HT

M Daverat : Pourquoi n'y a-t-il pas de pompe de relevage ? P Ducarre techniquement il n'y a pas besoin de pompe de relevage du fait de la configuration du bâtiment. D Sakkelarides ajoute que ce point était en option afin d'anticiper le besoin.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Développement économique :

- proposition d'abrogation de l'aide au porteur de projet Mr M Iajji suite à son refus d'être suivi dans son activité par l'ADIE

Suite au refus de M Iajji d'être suivi par l'ADIE dans le cadre de son projet, il est proposé d'abroger l'aide accordée.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- proposition de versement d'une aide au porteur de projet suivi par l'ADIE, Mme Anthounet de Cagnotte – commerce coiffure.

Conformément à la convention signée avec l'ADIE, l'aide à Mme Anthounet s'élève à 1 050 € qui correspondent à 15% de 7000 € (montant du micro crédit accordé par l'ADIE)

La proposition est adoptée à l'unanimité

- emprunt SYDEC pour le réseau numérique

Monsieur le Président propose de souscrire à l'emprunt proposé par le Sydec pour l'année 2016 à hauteur de 150 000 euros (sur une participation totale de 246 108 euros). Ainsi, sur la base de cette décision de principe, le Sydec lancera une consultation pour le compte des communautés de communes favorables (sur la base d'une pré-consultation en avril 2016, les taux se situent entre 1,78% et 1,94% taux fixe sur 20 ans). S Lasserre ajoute que l'intérêt est de profiter des taux bas dont bénéficie le SYDEC du fait du projet global à l'échelle des communautés de communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Sollicitation pour le financement d'études nécessaires à l'élaboration du SAGE Adour Aval

L'Institut Adour va réaliser des études sur l'inventaire des zones humides de 60 000 € et sur l'analyse socio-économique de 70 000 € et demande aux Communautés de communes de participer en fonction du nombre d'habitants. La participation de la CCPO s'élèverait à hauteur de 470 € pour zones humides et 548 € pour l'analyse économique.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Habitat social – règlement habitat

Monsieur le Président propose l'adoption d'un règlement habitat pour le versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes aux communes qui interviennent dans le domaine de l'habitat social (en location HLM ou en accession sociale à la propriété).

Il est proposé d'ajouter au règlement des précisions sur les pièces à fournir :

- pour les maîtrise d'ouvrage directe : le coût prévisionnel HT, décomposé en charge foncière, coût des travaux, montant des études et frais divers + le plan de financement avec les aides obtenues ou demandées, le cas échéant
- Pour les projets portés par des opérateurs publics ou privée : délibération de la communes indiquant la participation financière au projet et tout autre élément tendant à prouver l'implication de celle-ci dans le projet initié

JY Gassie demande si les projets de bail à réhabilitation par le PACT des Landes rentrent dans le cadre de ce règlement. Monsieur le Président répond par l'affirmative.

T Etcheberts demande si les projets sont limités aux trois pôles cités par le SCOT (Saint Lon les Mines, Peyrehorade et Labatut). Monsieur le Président répond que toutes les communes peuvent être concernées dans la limite de l'enveloppe annuelle fixée à 24 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Emploi/insertion : envoi du bilan 2015 de la Mission Locale des Landes pour information.

3. Ressources humaines :

Proposition de renouvellement de contrats :

- Poste de responsable développement économique/aménagement du territoire sous le grade d'attaché territorial :

Ce CDD de 3 ans se termine le 15 juillet 2016. Monsieur le Président propose de renouveler ce CDD pour 3 ans à compter du 15 juillet 2016 jusqu'au 14 juillet 2019 sur la base d'un traitement indiciaire brut de 653 (échelon 9). Le régime indemnitaire sera déterminé par Monsieur le Président dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée lors du budget prévisionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- Poste de chargée de mission culture et lecture publique sous le grade de rédacteur territorial :

Monsieur le Président propose de renouveler ce CDD pour 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 31 octobre 2019 sur la base d'un traitement indiciaire brut de 418 (échelon 7). Le régime indemnitaire sera déterminé par Monsieur le Président dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée lors du budget prévisionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- Poste de responsable patrimoine culture tourisme sous le grade d'attaché territorial :

Ce CDD de 3 ans (déjà renouvelé 1 fois) se termine le 31 décembre 2016. Monsieur le Président propose de renouveler ce contrat sous la forme d'un CDI (la loi rend obligatoire le passage en CDI de tout agent en contrat depuis plus de 6 ans) à compter du 1^{er} janvier 2017 sur la base d'un traitement indiciaire brut de 588 (échelon 7). Le régime indemnitaire sera déterminé par Monsieur le Président dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée lors du budget prévisionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Proposition de création d'un poste permanent :

Monsieur le Président propose la création d'un poste permanent d'adjoint Technique de 2^{ème} classe à 6 h 50 min pour accompagnatrice Bus (RPI Bélus Saint Etienne) à compter du 1^{er} août 2016. Ce poste sera pourvu par la voie contractuelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Proposition d'extension de l'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires) déjà existante pour certains cadres d'emploi

Dans le cadre de l'intégration des évènementiels organisées par la Communauté de communes en soirée (Concerts, vernissages, soirées jeux ludothèque...) dans le temps de travail des agents concernés, Monsieur le Président propose d'actualiser et de préciser le dispositif de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires applicable aux agents de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe (existant depuis 2002 au sein de la structure) dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée au régime indemnitaire en Conseil Communautaire.

Filière	Cadre d'emploi
Administrative	Rédacteur

	Adjoint administratif
Technique	Technicien
	Adjoint technique
Culturelle	Adjoint du patrimoine
Animation	Animateur

Monsieur le Président propose que l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires soit applicable aux conditions suivantes :

- les agents contractuels pourront percevoir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires prévue dans le cadre d'emploi correspondant à leur recrutement dans les mêmes conditions que les agents titulaires
- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire

La proposition est approuvée à l'unanimité

4. Culture

- Convention cadre prestation de service et tarifs associés

Dans le cadre de la ludothèque, Monsieur le Président propose d'adopter la convention cadre de prestation de service et les tarifs concernés pour les associations du territoire ou hors territoire, en semaine ou en week-end.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- Mise en place de caution de 200 € dans le cadre de prêt de jeux surdimensionnés

Monsieur le Président propose la mise en place d'une caution, par chèque de 200 € pour le prêt de jeux surdimensionnés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Projet éducatif de territoire

Monsieur le Président rappelle que le PEDT 2014 -2016 est en cours d'évaluation. La DDCSPP a décidé de prolonger tous les PEDT d'une année, il se finira donc officiellement le 31 décembre 2017.

Toutefois, dans la perspective de fusion et de travail d'un nouveau PEDT à l'échelle d'un nouveau territoire, il est pertinent d'assurer l'évaluation de celui du Pays d'Orthe cette année.

Dans ce cadre, après discussion en bureau qui assure aussi les fonctions de COPIL PEDT, il est proposé de fixer les critères d'évaluation qui seront utilisés par la Communauté de communes et les communes associées.

Le comité de pilotage (bureau) s'appuie sur différents critères d'évaluation pour mesurer les effets des actions menées pendant les trois années de la mise en œuvre du P.E.D.T.

Ils sont déclinés en différents indicateurs :

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de réunion et de temps de concertation
- Nombre d'enfants inscrits
- Nombre d'intervenants
- Diversité des activités

Indicateurs qualitatifs sur les objectifs visés et actions menées

- **Objectifs** : cohérence, continuité des temps éducatifs mise en application,
- **Encadrement** : sentiment et ressenti des équipes
- **Organisation** : horaires, locaux, inscription, intervenants
- **Communication** : enseignants, parents, enfants, équipes pédagogiques
- **Implication des enfants** : fréquentation, participation, ressenti

Monsieur le Président propose de valider les critères ci-dessus présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité

6. Fusion communautés de communes : premières décisions d'orientation

Monsieur le Président présente l'avancée de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et la Communauté de communes de Pouillon, le document support a été transmis par mail aux conseillers communautaires avec la note de synthèse.

Compétence traitement des déchets : M Daverat demande si la fusion aura une conséquence sur l'adhésion de la future CC à l'un ou l'autre des syndicats de traitement des déchets car un changement pourrait avoir un impact pour le SITCOM suite à l'investissement dans la nouvelle usine. Monsieur le Président précise que chaque ancien territoire continuera à adhérer au syndicat dont il dépend actuellement.

Compétence Action sociale : JY Gassie demande quels sont les éléments qui ont fait que la compétence portage soit exercée par le CIAS et la petite enfance et l'EHPAD soient exercés par la communauté de communes. Monsieur le Président répond que le Conseil d'administration du CIAS est composé au maximum de 16 élus des communes et 16 membres de la vie civile, toutes les communes ne seront donc pas représentées au CA du CIAS. De plus, il apparaissait plus pertinent que le élus de la Communauté de communes représentant toutes les communes du nouveau territoire décident de certains sujets donc ceux liés à la petite enfance qui pouvait être intégrée au sein d'une compétence enfance jeunesse.

Les conseillers communautaires approuvent les propositions du COPIL fusion à l'unanimité et fixent donc les premières orientations de la future communauté de communes.

7. Piscine

Monsieur le Président propose l'adoption des tarifs pour la buvette de la piscine. Les tarifs reprennent ceux pratiqués l'année précédente par l'association :

Boissons	
Eau	0,50 €
Thé, Café	1,00 €
Sodas : coca, oasis, Ice Tea, Orangina, Cacolac	1,50 €
Glaces	

Mister freeze	0,50 €
Snickers, Mars, Twix, Bounty	1,00 €
Magnum	2,00 €

Friandises	
Sucette	0,30 €
Lion, M&M's, Twix, Kit Kat	0,80 €
Kinder bueno, petite poche bonbons	1,00 €
Grande poche bonbons	2,00 €

A grignoter	
Brioche Doo wap, chips	0,50 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Lieu du prochain conseil communautaire : Port de Lanne (5 juillet 2016)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance 20h45